« DONNE-TOI des AILES »

Valorisons nos compétences en repoussant nos limites

Sept 2010/2011/2012/2013/2014...5eme Promotion DTA5











Voler ou apprendre à piloter

On peut vouloir voler ou apprendre à piloter pour de multiples raisons:

- Retrouver une forme de liberté (vol accompagné)...
- Se changer les idées : certains pilotes parlent d'aérothérapie...
- Observer la terre vue du ciel, une autre dimension, des paysages visibles ou accessibles uniquement d'en haut...
- Accéder au brevet de base (BB) ou à la licence de pilote privé avion (PPL-A) et partager des voyages entre amis ou offrir des baptêmes de l'air, accéder à certains métiers liés à l'aéronautique (au sol)
- Se perfectionner pour pratiquer une activité sportive : rallye aérien, pilotage de précision, voltige, vol montagne...
- Construire un projet professionnel en passant sa Licence de Pilote Professionnel (CPL-A) pour effectuer des missions de travail aérien ou devenir instructeur ...

L'équipe du projet « Donne toi des ailes »

L'équipe de l'Aéroclub Paul Louis WEILLER aux Mureaux:

Une équipe de pilotes passionnés, paraplégiques qui ont apporté la preuve que l'on peut renaître aux commandes d'un avion, en retrouvant leur liberté dans la troisième dimension : cela pourrait s'appeler l' « AÉROTHÉRAPIE ». Des femmes et des hommes bénévoles qui s'impliquent auprès des acteurs, des instituts spécialisés, relais médias, des responsables, …convaincus de l'utilité de défendre une telle cause, parce qu'elle nous concerne tous, si désireux de cautionner cette mobilisation exemplaire, cette démarche citoyenne et humaniste

Rappelons qu'il y a 1.8 million de handicapés en France dont 40.000 paraplégiques, de moyenne d'âge 28 ans

<u>L'équipe Projet « Donne toi des ailes »- sept 2014 :</u>

Une équipe d'amis, Dorine BOURNETON, Brigitte REVELLIN FALCOZ, Claude MALTESE., Guillaume FERAL, Patrick GUEDJ, Jean Luc MORIN et le parrain de la promotion DTA4 Thierry TAVAN. Une partie de cette équipe avait déjà travaillé ensemble en 2002 sur la licence CPL-A accessible aux pilotes atteints d'un handicap des membres inférieurs, travail qui a donné lieu à la signature par le Ministre de l'arrêté ministériel de 2003 = première mondiale ouvrant la porte du professionnalisme aux pilotes ab initio atteint d'un handicap des membres inférieurs sous réserve de dérogation médicale

Sous l'impulsion et sur une «très belle idée » de Madame Ölimpia WEILLER, belle fille du Cdt WEILLER, cette équipe a eu le plaisir de se retrouver depuis 2010 pour travailler ensemble sur la réalisation de DTA1, DTA2, DTA 3, DTA4, DTA5



Dorine Bourneton

Âgée de 40 ans, mère d'une petite fille de 8 ans. Fondatrice de la Commission Pilotes Handicapés de l'Aéroclub de France, Dorine est l'auteur d'un livre autobiographique «La couleur préférée de ma mère». A seize ans, seule survivante du crash de l'avion dont elle était passagère, elle perd l'usage de ses jambes. Après avoir obtenu sa Licence de Pilote Privé en 1995, avec ses amis de la Mission Bleu Ciel, Dorine se lance dans le combat visant à permettre aux personnes handicapées des membres inférieurs d'obtenir une licence professionnelle. Dorine totalise 750 heures de vol et se lance aujourd'hui dans la voltige aérienne. Nommée Chevalier de L'Ordre National du Mérite par Mr Bussereau, Ministre des Transports en 2009



Brigitte REVELLIN-FALCOZ

Après toute une carrière de Pilote de Ligne, a fini sa carrière comme Commandant de Bord à AIR France. Mariée, 2+2 enfants et 10 petits enfants, a la conviction que l'on peut faire évoluer le regard de la société par rapport au handicap. Avec Dorine, Guillaume et Claude à l'origine de la réalisation du dossier ayant permis en 2003 la signature de l'arrêté ministériel permettant aux pilotes atteints d'un handicap d'accéder à la licence de Pilote Professionnel. Avec Madame Olimpia Weiller et ses amis l'ACPLW, lance en 2010 le projet « Donne-toi des ailes »



Claude MALTESE

Président de l'Aéroclub Paul Louis WEILLER. Âgé de 58 ans. Ancien commandant à la Direction centrale de la police judiciaire. Paraplégique suite à un accident de moto en 1987, Claude obtient sa licence de pilote privé en 1994 à l'Aéro-club Paul Louis WEILLER et totalise 500 heures de vol. Il est Chevalier de l'Ordre National du Mérite et Chevalier de la Légion d'Honneur.



Guillaume FERAL

Vice-Président de l'Aéroclub Paul Louis WEILLER Âgé de 54 ans, marié, trois enfants. Travaille sur les marchés financiers dans une grande banque française. Licence de pilote privé en 1981. Devenu paraplégique suite à un accident de planeur en 1985, Guillaume obtint à nouveau sa licence de pilote en 1991 et totalise 1530 heures de vol. Instructeur depuis 2012, il est chargé de la mission Vol adapté à la FFA, il élabore les commandes manuelles sur divers avions et planeurs et a effectué plusieurs démonstrations lors des Salons du Bourget de 2003/05/09/11.



Patrick GUEDJ

Formateur CAEA (Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique) depuis 2010

Âgé de 61 ans, marié, quatre enfants. Responsable RH dans une organisation internationale. Paraplégique après un accident dans un escalier en janvier 82. Pilote d'ULM 1982 .PPL-A 1998. Intervenant dans le cadre du Programme de la capacité de médecine aérospatiale de Paris. Il participe aux négociations avec les autorités aéronautiques pour la rédaction des arrêtés réglementant les licences privées des personnes handicapées des membres inférieurs. Constructeur amateur d'avion et concepteur de commandes manuelles pour Piper PA-28 et PA-32. Président de l'association Envole-Moi. Il totalise +1200 heures de vol (500 d'ULM et 700 d'avion)

Le Malonnier= commandes de vol toutes manuelles Des avions équipés d'un malonnier mécanique agréé sous CDN



Depuis plus de 50 ans, l'adaptation des nouvelles technologies à la conception de commandes de vol en tout manuel ont permis aux personnes ayant un handicap des membres inférieurs de pouvoir accéder au pilotage des avions avec les mêmes normes de sécurité que les commandes de vol traditionnelles. Les pilotes handicapés des membres inférieurs doivent utiliser des aéronefs modifiés par un système nommé malonnier (appellation associant manche et palonnier). Le premier avion ainsi équipé et certifié a été un Rallye des Mureaux en 1974. Le malonnier avait été installé pour la place droite Dans les années 1980, d'autres Rallye ont été munis de malonniers en place gauche. Ces malonniers fixes étaient « transparents » pour que les avions puissent être pilotés par tous. Le seul dispositif reproduit en plusieurs exemplaires est celui conçu par Jean Pottier. Il équipe actuellement cinq avions en France et un au Luxembourg. D'autres malonniers conçus à l'unité par des ateliers techniques agréés équipent des Rallye, un PA-28-et un DR-400. Dans les dix dernières années, des innovations ont permis une simplification du système. Surtout, le principe de malonnier amovible né de la collaboration de Michel Barry avec Guillaume Féral a révélé son efficacité sur les trois avions qu'il équipe : sept Cessna 177RG, un DR-400 sous CDN spécial et depuis 2007 le R-2160 qui grâce à Guillaume Féral et avec l'aide d'une équipe d'ingénieurs de Dassault a été le premier avion certifié et homologué aux normes EASA D'autres projets en cours : des élèves ingénieurs des Arts et Métiers d'Aix-en-Provence ont commencé l'étude d'un malonnier démontable pour TB-10. Également à l'étude par des étudiants de l'ISAE/ENSICA avec l'aide de G.Féral l'étude d'un malonnier pour le Zenair CH601UL. .Depuis le début de la certification sous CDN en 1974, 27 avions ont été équipés de malonniers. Actuellement 22 avions sont équipés de commandes manuelles, dont 13 exploités par des aéro-clubs et 3 par une société de travail aérien.

Ces avancées technologiques apportent la preuve que tout poste de travail, aussi complexe soit –il, peut être aménagé pour permettre aux personnes atteintes d'un handicap des membres inférieurs un retour à une validité 100% à leur poste de travail, dans des métiers valorisants qui hier leur étaient complètement inaccessibles.

L'accessibilité des avions

L'accessibilité au cockpit d'un avion par un pilote handicapé des membres inférieurs



Un projet pour tous : l'évolution de la réglementation française

Un projet pour tous:

« Donnes-toi des ailes » est ouvert à tout lycéen des classes de3°, 2° et 1° du Lycée EREA Toulouse Lautrec* atteint d'un handicap physique des membres inférieurs- (HPMI). Ceux qui ne pourraient obtenir la dérogation d'aptitude médicale pourront eux aussi bénéficier d'une formation complète PPL-A en effectuant des vols accompagnés d'un instructeur.

Les pilotes des Mureaux s'investissent depuis toujours pour faire évoluer la réglementation française et permettre aux personnes atteintes d'un handicap physique un meilleur accès aux licences privées et professionnelles d'avion.

1°) Le 5 novembre 2002 l'ancienne circulaire « Cavaillé » est remplacée par un arrêté actualisant les mesures nécessaires selon la nouvelle réglementation européenne (JAR FCL). Ils ont ainsi accès à la nouvelle licence de pilote privé (PPL-A).

Cet arrêté prévoit en plus la possibilité d'obtenir des qualifications spécifiques comme le vol en montagne ou le vol en hélicoptère, montgolfière ou planeur.

2°) l'arrêté du 24 novembre 2003 permet d'adapter à la nouvelle réglementation européenne (JAR FCL) les mesures qui offrent aux pilotes handicapés la possibilité de voler avec un certificat médical dérogatoire (de classe 1). Ils ont ainsi accès à la nouvelle licence de pilote professionnel (CPL-A) en dehors du transport payant de passagers



Guillaume FERAL et Dorine BOURNETON lors de la signature de l'arrêté Ministériel 2003 par le Ministre des Transports Dominique BUSSEREAU ,

Actuellement trois pilotes professionnels handicapés sont en activité, deux sont en cours de formation et au moins trois pratiquent un métier lié à l'aéronautique grâce à leur licence de pilote privé avion.

3°) **l'arrêté du 3 juin 2008** permet aux pilotes handicapés d'accéder à une qualification de vol aux instruments avion (IR-A)

Deux structures synergiques : l'ACPLWEILLER + le lycée EREA-TL



Lancement du projet « Donnes-toi des Ailes » Nov2010

L'Aéro-club Paul-Louis WEILLER affilié à la Fédération Française Aéronautique-FFA, compte une quarantaine d'adhérents valides et handicapés encadrés par 5 instructeurs bénévoles : le chef-pilote Jean-Louis Daroux, ex-pilote militaire totalisantpresque 40.000 h de vol, Eric Massot, CDB 747 à Corsair, Pierre Lacorne, pilote professionnel, Jean Claude Roumilhac CDB Air France retraité et Guillaume Feral, vice President de l'ACPLW. Dans le cadre du projet « **Donne toi des Ailes** » l'aéroclub a accueilli depuis 2010 plus de 50 élèves en formation BIA & PPL-A. . Sous réserve d'obtenir leur dérogation médicale, les élèves peuvent y passer le LAPL(PPL/A). Ceux qui ne peuvent obtenir de dérogation ont la possibilité de continuer à piloter en "vol accompagné" L'Aéro-club Paul-Louis WEILLER dispose de trois avions : un MS-892 *Rallye* 150 ch, un Robin R-2160 160 ch et un avion de voyage lePiper PA-28 180 ch tous équipés de systèmes de commandes manuelles de pilotage en plus des commandes d'origine.

Les vols se déroulent uniquement la journée du dimanche en réservant un créneau horaire :

- Pour ceux ou celles qui n'ont pas encore le BIA directement par téléphone auprès de leur instructeur vol .
- Pour les détenteurs du BIA et à jour de leurs cotisation FFA et ACPLW directement sur le site www.aeroclub-plweiller.fr.

Rappel sur le collège et lycée EREA Toulouse Lautrec, 92- VAUCRESSON

Historique: En 1951, dans l'enceinte de l'hôpital de GARCHES, une section d'enseignement secondaire et technique du CNEPC (Centre National d'Enseignement Par Correspondance) est créée à l'hôpital Raymond Poincaré. Cette section, devenue Annexe du Lycée de Saint-Cloud en 1958 accueillait les jeunes hospitalisés et les enfants des personnels hospitaliers. Le 22 août 1969, cette Annexe est devenue par décret le Lycée d'Etat Mixte de Garches.

En 1980 lors de son transfert sur le plateau de Vaucresson, l'établissement a été fait par décret Établissement Scolaire pour Handicapés Moteur. Le 30 août 1985, l'établissement est devenu EREA (Établissement Régional d'Enseignement Adapté).

En 1986 il devient Lycée-EREA Toulouse-Lautrec

Toulouse-Lautrec propose à des élèves handicapés moteur une scolarisation adaptée, de l'école primaire au lycée et sections de Technicien Supérieur.

Dans son projet, l'établissement a également pour objectifs de :

- permettre aux élèves de réussir leur scolarité par l'obtention de diplômes nationaux, en leur proposant des adaptations dans le cadre d'un projet individuel qui considère le jeune dans sa globalité.
- préparer l'élève en fonction de ses ambitions à sa poursuite d'études, ou à son insertion sociale et professionnelle, par l'acquisition d'un maximum d'outils d'autonomie et d'émancipation

Le projet « **Donne-toi des ailes** » pourrait se faire dans le cadre du FSE « Foyer socio- éducatif » implanté au sein du Lycée EREA Toulouse-Lautrec, qui propose aux élèves la pratique d'activités sportives extrascolaires de loisir et de compétition.

Notre projet « Donne toi des Ailes »a été conçu dans le même esprit que les différentes missions éducatives du Lycée EREA Toulouse-Lautrec et notamment « d'avoir un regard positif qui respecte particularités et différences »



Réunion de travail pour définir les bases du partenariat à Toulouse Lautrec Vaucresson le 8nov2010 En présence de : O.Weiller, B.RevellinFalcoz, E.Krop/ Directeur, H.Delattre/Proviseur et JLMorin

Les différentes étapes vers la licence de Pilote Privé Avion

Au sein du projet « **Donne-toi des ailes** » les élèves seront accueillis dans le respect de leurs facultés motrices sur le site de l'Aéro-Club Paul-Louis WEILLER (aérodrome des Mureaux-78), en présence de l'encadrement de l'EREA Toulouse- Lautrec et de l'équipe du projet. Les activités proposées par l'AC-PLW dans le cadre de ce partenariat « EREA/ACPLW » seront pratiquées dans le strict respect des règles de sécurité en vigueur.

1°) Étape 1 : le baptême de l'air.

Ouvert à tous et adaptés aux particularités de chacun en accord avec les parents d'élèves. Chaque jeune désireux de vivre cette expérience pourra découvrir la troisième dimension. Par groupe de 3 élèves, ils s'effectueront avec un pilote expérimenté et habilité à effectuer des Baptêmes de l'air.







2°) Étape 2 : les vols d'initiation au pilotage.

Suite au baptême, ceux qui désireraient aller un peu plus loin vers l'apprentissage du pilotage d'un avion pourront bénéficier de 3 à 4 séances supplémentaires (d'une durée totale maximale de 2 heures) d'initiation au pilotage avec l'accompagnement d'un instructeur. Cette étape permettra au pilote stagiaire de toucher aux commandes de vol, de découvrir le pilotage de base et de commencer à acquérir les compétences aéronautiques nécessaires. Ces acquisitions sont toujours très positives pour un élève et l'expérience a montré qu'elles ont des répercussions essentielles dans les domaines scolaire, éducatif et thérapeutique.

Tout en réalisant ces vols d'initiation, le pilote stagiaire devra suivre une initiation théorique.





3°) Étape 3 : la préparation au BIA : Brevet d'Initiation Aéronautique.

Cette étape permet d'acquérir des connaissances aéronautiques de bases nécessaires à la poursuite de sa formation vers le Brevet de pilote. Les matières enseignées sont :

- 1. Aérodynamique et mécanique du vol
- 2. Connaissance des aéronefs
- 3. Météorologie
- 4. Navigation, sécurité des vols
- 5. Histoire de l'aéronautique et de l'espace
- 6. Anglais aéronautique

Destiné aux futurs pilotes de plus de 13 ans , le BIA s'effectuerait dans le cadre d'une convention signée entre l'AC-PLW et EREA Toulouse-Lautrec. Cet enseignement sera prodigué par un titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA) et représente un volume de 40 heures et l'examen est organisé par le Ministère de l'Éducation Nationale. A ce stade, le candidat au Brevet de Pilote ayant obtenu sa dérogation médicale pourra obtenir en complément une bourse de la Fédération Française Aéronautique par l'intermédiaire de l'ACPLW. (www.ff-aero.fr).



Patrick GUEDJ, formateur BIA en salle de cours à Vaucresson TL

4° Étape 4 : la préparation au BB

Le brevet de base permet de voler seul à bord, dans un rayon de 30 km autour de l'aérodrome de départ (hors des espaces contrôlés ou réglementés) et au delà avec les autorisations préalables.)

Il faut:

- Avoir 15 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention du brevet,
- Avoir passé la visite médicale auprès d'un médecin agréé,
- Subir avec succès les examens théoriques, pratiques et de radio prévus par arrêtés,
- Totaliser au moins 6 heures de vol en double commande, 4 heures en solo et 20 atterrissages. Le Brevet de Base BB n'est la plupart du temps qu'une étape vers la Licence de pilote privé, appelée PPL

5°) Etape 5: la préparation au PPL-A

La licence de pilote privé (titre Européen appelé PPL) permet de voyager et d'emporter sans rémunération des passagers sans limitation de distance.

Il faut après avoir passé la visite médicale auprès d'un médecin agréé

- Subir avec succès les examens théoriques et pratiques prévus par arrêtés
- Avoir accompli au minimum 45 heures de vol.
- Totaliser au minimum 25 heures de vol en double commande et au moins 10 heures en solo supervisé.

6°) Étape 6: les perspectives pour certains après le PPL-A

Au-delà du pilote privé, les pilotes peuvent parfaire leur expérience de pilote par de l'initiation à la voltige, par du vol VFR de nuit, par des heures de perfectionnement, par la participation au Tour de France Aérien des jeunes pilotes ou à des rallyes organisés par la FFAetc



Vers un métier : la licence de Pilote Professionnel CPL-A ou instructeur avion Fl

Ce projet « Donne toi des Ailes est appuyé sur un projet pédagogique à long terme pouvant déboucher vers un métier de Pilote Professionnel ou une qualification FI instructeur avion.La licence de Pilote Professionnel permet aux pilotes handicapés moteurs d'effectuer du Travail Aérien. Une des restrictions de cette Licence CPL-A est l'exclusion du transport commercial de passagers hormis les personnels ou agents ayant un rapport direct avec ces missions.

Nota: Cette Licence CPL-A concerne les pilotes handicapés moteurs : c'est à dire toutes « personnes atteintes d'un handicap moteur sévère d'origine musculo-tendineuse, ostéo-articulaire ou neurologique

Exemples de missions publiques ou privées de Travail Aérien (hors transport de passagers) qui pourraient être réalisées par ces pilotes :

- service public ou privée à la demande
- surveillance des feux de forêts
- surveillance des plages, du littoral
- surveillance des sites sportifs à risque
- surveillance du trafic routier.
- auxiliariats divers pour la gendarmerie
- relevés météorologiques locaux
- photographie aérienne.
- observation de la terre.
- Cartographie.

L'activité aéronautique des pilotes atteints d'un handicap

1°) Quelques chiffres en FRANCE

*Quel est le nombre d'heures de vol effectuées par des pilotes handicapés dans les deux dernières années en France ?

Les chiffres estimés sont dans la fourchette 1000 à 1200 Heures de vol. Environ 90 % des heures de vol sont effectuées au sein des 8 aéro-clubs possédant des avions équipés de malonnier

*Quel est le nombre d'avions équipés de malonnier ?

Actuellement 18 avions sont équipés de commandes manuelles dont 13 avions volant en aéroclub. Historiquement, depuis le début de la certification sous CDN en 1974, un total de 27 avions a été équipé de malonnier.

*Quel est le nombre de licences PPL-A délivrées à des pilotes atteints d'un handicap ?

Plus de 60 pilotes ont été brevetés dont 40 pilotes actuellement détenteurs d'une licence PPL-A en état de validité. De plus, de 12 pilotes sont en cours de formation, brevetés Pilote Privé BB

*Quel est le nombre de licences professionnelles CPL-A délivrées à des pilotes atteints d'un handicap ?

A ce jour en France:

- 4 pilotes sont détenteurs de la Licence de Pilote Professionnel Avion CPL-A. : Eric DELUY (déjà CPL-A avant son accident), Eric DABAS, Louis CHESNAY et Philippe CARETTE (qui ont été formés ab-initio). Deux autres pilotes terminent leur théorique CPL-A et devraient prochainement effectuer leur stage pratique du Pilote Professionnel CPL-A
- 3 pilotes instructeurs avion et 2 pilotes instructeurs planeur

2°) Quelques chiffres en EUROPE

Angleterre : Cent à cent cinquante pilotes PPL (dont une soixantaine membres inf.) / Un CPL U.S. / une vingtaine de machines équipées / nombreux vélivoles dont un instructeur / dispositions (non écrites) basées sur un vol d'aptitude médicale

Allemagne : 5 pilotes PPL / une demi-douzaine de machines ont été équipées / de nombreux vélivoles / dispositions légales très proches de celles en vigueur en France

Suisse: un pilote PPL (+ ATPL U.S.) / un pilote planeur

Norvège : deux PPL Danemark : un PPL

Espagne : uniquement expérience planeur / un planeur équipé

Luxembourg : un pilote breveté / un élève pilote / une machine équipée (Rallye) **Belgique** : Un pilote privé / deux élèves pilote / un avion équipé Pour mémoire,

Italie: Paolo Pocobelli, pilote italien, vole avec une licence U.S. sur des machines immatriculées en « N ».

ANNEXE

Lancement de la 5eme Promotion DTA5 2014/2015 Déroulé du dimanche 05 oct. 2014

Date& lieu:

- dimanche 05 oct. 2014 de 11H à 16H
- Aéroclub Paul Louis Weiller, Aérodrome des Mureaux 78 zone civile (Plan d'accès à l'aérodrome sur le site www.aeroclub-plweiller.fr

Personnes présentes :

- Monsieur le Président de l' Aéroclub Paul Louis Weiller Claude Maltèse
- Directeur du Lycée EREA Toulouse Lautrec avec les éducateurs DTA
- Mme Olimpia Weiller et Mme Tina Bernachon représentant la famille Paul Louis WEILLER
- L'équipe « Donne toi des Ailes», et le parrain de la 5° promo.
- Les pilotes habilités qui feront les « baptêmes de l'air » pour cette manifestation
- Le Chef Pilote et les instructeurs vol ACPLW qui formeront les futurs pilotes
- Tous les membres de l'ACPLW qui voudront s'associer à cette journée du dim 5 oct.
- Tous les enfants ayant souhaités participer à cette journée : environ 15 futurs pilotes
- Les parents, leur présence est indispensable pour rencontrer les éducateurs et les instructeurs et faire connaissance avec l'équipe de DTA4 et de l'ACPLW





Déroulé du dimanche 05 oct 2014.

Pour parer à tout contretemps dans le déroulé de cette journée, il est souhaitable de commencer les vols dès la matinée, de façon à finir plus tôt ce qui permettra d'éviter les embouteillages de fin de we.

11H00 : arrivée des futurs pilotes à l'aéroclub Paul Louis WEILLER des Mureaux (les élèves seront accompagnés par leurs parents : prévoir éventuellement du covoiturage)

11h30/15h00 : rotations de 2 ou 3 avions pour les baptêmes de l'air

11H30 : briefing des parents avec l'équipe de DTA5

12H30/14H00: déjeuner pique nique dans le club house ou dehors si beau temps

14h00 : photo de groupe devant les avions 14h30 : Mot de bienvenue par l'équipe de DTA5

Certificats de « Baptême de l'Air » par Mme WEILLER et par le Président de l'ACPLW Remise des diplômes de BIA par le Directeur de Toulouse Lautrec ou son représentant.

15h30 : Goûter, échanges avec l'équipe DTA4 et les pilotes de l' ACPLW

17H00: FIN

PS1: il sera demandé à chaque participant et accompagnant de prévoir son pique nique (seul le gouter sera assuré par l'ACPLW)

PS2 : il est demandé aux élèves et aux parents de consulter le site de l'Aéroclub Paul Louis Weiller dans son ensemble www.aeroclub-

<u>plweiller.fr</u> ainsi que la rubrique « Donne toi des Ailes ainsi que celui de la Fédération Française Aéronautique FFA : rubrique comment devenir pilote afin de mieux profiter de cette première journée.

PS3 : consulter la MTO la veille afin de prévoir des habits chauds car c'est une journée de plein air.

PS4 : en cas de contretemps ou de questions complémentaires : contacter Jean Luc Morin

Réalisation de l'étape 2 : les vols d'initiation au pilotage : Uniquement les dimanches et sur rendez vous à partir du dim 9 nov Nov 2014- Après avoir effectué un baptême de l'air, ceux qui désireraient poursuivre vers l'apprentissage du pilotage d'un avion pourront bénéficier de 4 séances supplémentaires d'initiation au pilotage avec un pilote habilité (d'une durée maximale totale de 2 heures). Cette étape permettra au pilote stagiaire, aux commandes d'un avion, de découvrir le pilotage de base et de commencer à acquérir des compétences aéronautiques. Ces acquisitions sont toujours très positives et ont des répercussions essentielles dans les domaines scolaire, éducatif et thérapeutique. Tout en réalisant ces vols d'initiation, le pilote stagiaire commencera aussi sa formation théorique BIA.

Réalisation de l'étape 3 : la préparation au BIA Destiné aux jeunes de plus de 13 ans, le BIA s'effectue dans le cadre d'une convention signée entre l'ACPLW et EREA Toulouse-Lautrec. Cet enseignement, représentant un volume de 40 à 50 heures, prodigué entre autres par Patrick Guedj, titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA), et sanctionné au mois de mai par un diplôme organisé conjointement par l'Education Nationale et l'Aviation Civile, est une initiation théorique qui se déroulera au sein du lycée Toulouse Lautrec et dans les locaux de l'aéroclub, sur le site de l'aérodrome. Le calendrier BIA 2014/2015 sera fixé par Patrick GUEDJ et Jean Luc MORIN, responsables de la formation BIA dès la rentrée scolaire.

Nota 1 : les cours BIA commenceront après les vacances de Toussaint 2014 à l'EREA. A partir du dimanche 9 novembre 2014 les futurs pilotes se rendront jusqu'à l'aérodrome des Mureaux où sera dispensé l'apprentissage pratique et/ou théorique. Il est demandé aux parents de mettre en place entre eux un système de covoiturage et de commencer les vols dès que possible □

Nota 2 : les élèves ayant échoué au BIA de l'année précédente devront réussir cet examen pour continuer leur apprentissage vol. le financement des frais de l'étape n°2 : les heures de vol de cette étape 2 seront intégralement financées au sein du projet « Donne-toi des Ailes ».

Dès l'obtention du BIA, dans le cadre du projet « Donne-toi des Ailes » les futurs pilotes s'engageront moralement :

- A s'inscrire à l'Aéroclub Paul Louis WEILLER (frais pris en compte par le projet pour l'année en cours) puis les années suivantes au tarif annuel « spécial jeune » tant qu'ils auront la possibilité de voler dans le cadre du projet « Donne-toi des Ailes ». L'Adhésion et leur assurance fédérale FFA seront financées pour l'année en cours dans le cadre de l'objectif BIA (Cf. site de la FFA)
- A prendre rendez vous régulièrement avec leur instructeur (les dimanches en priorité) pour assurer un suivi régulier de leur formation vers le Brevet de Base Pilote Privé Avion. Ces vols pourront commencer en juillet dès l'obtention du BIA sans attendre la rentrée de septembre.

